

(98/C 386/177)

QUESTION ÉCRITE E-1435/98**posée par Daniel Varela Suanzes-Carpegna (PPE) à la Commission***(11 mai 1998)*

Objet: Coopération européenne pour le développement du secteur de la pêche des pays tiers

La Commission peut-elle indiquer si pour l'un ou l'autre pays d'Afrique occidentale, la priorité a été accordée au développement du secteur de la pêche? Dans l'affirmative, quels sont les pays, les projets et le volume d'aide concernés?

(98/C 386/178)

QUESTION ÉCRITE E-1436/98**posée par Daniel Varela Suanzes-Carpegna (PPE) à la Commission***(11 mai 1998)*

Objet: Coopération européenne pour le développement du secteur de la pêche des pays tiers

La Commission peut-elle indiquer quels projets de coopération ont été menés à bien, dans quels pays d'Afrique occidentale et pour quel volume d'aide en ce qui concerne:

1. le développement de la pêche artisanale
2. l'évaluation des ressources
3. le financement des campagnes de recherche
4. la lutte contre les activités illégales de pêche
5. la formation des pêcheurs?

Réponse commune**aux questions écrites E-1430/98, E-1431/98, E-1432/98, E-1433/98,
E-1434/98, E-1435/98 et E-1436/98****donnée par M. Pinheiro au nom de la Commission***(24 juin 1998)*

La Commission souhaite attirer l'attention de l'Honorable Parlementaire sur le fait que la conception de la coopération, notamment en matière d'appui au secteur de la pêche, a considérablement évolué. L'approche de «l'État moteur du développement» a laissé la place à une autre dynamique, dans laquelle le rôle de l'État est d'assurer un cadre réglementaire et des conditions de base pour les autres acteurs, privés et émanations de la société civile, afin que ceux-ci puissent pleinement jouer leur rôle.

La reconnaissance de l'interdépendance des différents secteurs économiques et les évolutions commerciales ont récemment amené les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les instances communautaires à porter une considération attentive au développement de la capacité analytique et à l'encouragement d'un partenariat entre institutions et acteurs européens et ACP. Ceci se reflète par exemple dans les résolutions de l'assemblée paritaire entre les pays ACP et la Communauté sur l'avenir de la coopération en matière de pêche et l'initiative de recherche halieutique entre les pays ACP et la Communauté qui en découle.

Le souci de cohérence se traduit par une approche par thèmes prioritaires, à laquelle contribuent les différents instruments indépendamment du dispositif de gestion, la promotion du partenariat entre public et privé assurant une complémentarité.

S'ils ne sont pas exclusivement exprimés dans les «chiffres d'affaires» de la coopération, ces principes le sont dans l'évolution des thèmes abordés au fil des années. Pour néanmoins donner une indication des montants alloués à des projets dans le secteur de la pêche au titre des différents Fonds européen du développement (FED), ceux-ci s'élèvent à:

- 185 millions d'euros pour les projets FED terminés,
- 127 millions d'euros pour les projets en cours et
- 39 millions d'euros pour ceux des projets en préparation pour lesquels existent déjà des estimations de montants.